



LIVRET PEDAGOGIQUE

Master MEEF - Mention Encadrement Educatif

Parcours Conseiller Principal d'Éducation

Sommaire :

- **Mes interlocuteurs** p.2
- **Les objectifs de la formation** p.3
- **Organisation hebdomadaire et annuelle de la formation** p.4
- **Des questions sur la formation?** p.5
- **Les contenus de la formation** p.6

MES INTERLOCUTEURS À L'INSPE

⇒ Equipe pédagogique en master MEEF CPE

◆ Enseignants INSPE/UT2J : une équipe pluridisciplinaire

Formateurs CPE

CHOLEY Fabien (Co-Responsable M1 du parcours CPE) - CPE : fabien .choley@univ-tlse2.fr

COUTELLIER Jérôme (Co-Responsable M2 du parcours CPE) - CPE : jerome.coutellier@univ-tlse2.fr

JAVIER Claude (Co-Responsable M1 du parcours CPE) - CPE : claude.javier@univ-tlse2.fr

RABAUD Samuel (Directeur de la mention Encadrement Educatif et Co-Responsable M2 du parcours CPE) - CPE : samuel.rabaud@univ-tlse2.fr

Enseignants chercheurs

BLANC Julie—*Sciences de l'éducation (ENSFEA)*

DE LA MORENA Frédérique—*Droit (enseignante UT1)*

DUVIGNAU Karine—*Lettres*

HATTOUTI Jamila —*Psychologie*

MARCHAND-TONEL Xavier—*Sociologie*

MARTIN Franck— *Sciences de l'éducation*

OUBRAYRIE ROUSSEL Nathalie—*Psychologie*

SAFONT MOTTAY Claire —*Psychologie*

Enseignants

CHABRIAC Karen, DORION Laurent, ROS Nicolas—*Numérique*

LABADOU Gilles—*Histoire et Géographie*

VERDEAU Patricia—*Philosophie*

◆ Professionnels : une représentativité des missions et du territoire

Des IA-IPR établissements et vies scolaires

Des IEN-IO

Des chefs d'établissements et des CPE de l'académie de Toulouse

Des professionnels du domaine de la remédiation du décrochage scolaire, de l'insertion, de la formation tout au long de la vie

⇒ Secrétariat

ARMAJACH Aurélie

Téléphone : +33 (0)5 62 25 22 09

Courriel : aurelie.armajach@univ-tlse2.fr

mardi , jeudi et vendredi : de 9h à 17h

Lieux de formation

• Saint Agne :
56 avenue de l'URSS

• Croix de Pierre :
181 avenue de Muret

• Rangueil :
118 route de Narbonne

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Depuis la rentrée 2021, une nouvelle maquette de master MEEF EE CPE est mise en œuvre en dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants et CPE.

La formation est structurée autour de sept blocs d'UE récurrentes sur les deux années de master, pour une progression spiralaire des enseignements :

Intitulé du bloc	Heures	ECTS	Poids de l'UE (ECTS)
Bloc 1 Accompagnement du stage et professionnalisation : devenir un praticien réflexif	178	27	23 %
Bloc 2-« Initiation à la recherche et mémoire » Culture commune et recherche : devenir un praticien réflexif	60	24	20 %
Bloc 3- Contexte propre et innovation <i>5 Modules au choix de l'étudiant, en M1 et M2</i>	32	4	3 %
Bloc 4-Langues vivantes	48	4	3 %
Bloc 5- Système éducatif, histoire, structure et fonctionnement : les CPE acteurs de la communauté éducative et du service public d'éducation	170	23	21 %
Bloc 6 Politiques éducatives : conseiller la communauté éducative et accompagner le parcours de formation des élèves	97	15	19 %
Bloc 7 Posture, identité et pratique professionnelle	215	23	19 %
Total	800	120	

Chaque UE est composée de plusieurs « contenus », « matières » ou cours, qui concourent aux objectifs de formation de l'UE. L'évaluation est pensée au niveau de l'UE (et non pas des matières), chacune des matières étant prise en compte dans cette évaluation. Les éléments de culture commune, qui concernent l'ensemble des master MEEF, sont intégrés dans les blocs UE « Stage et professionnalisation » en M1 et « Système éducatif, histoire, structure et fonctionnement » en M2.

La formation vise ainsi :

- ◆ **La préparation au concours de Conseiller Principal d'Education** (ministères de l'Education Nationale, de l'Agriculture et enseignement privé)
- ◆ **Une formation professionnelle** pour les Conseillers Principaux d'Education, qui garantira une adéquation aux conditions d'exercice des missions
- ◆ **Une formation diplômante** pour les Conseillers Principaux d'Education en poste
- ◆ **Une ouverture vers les métiers de l'encadrement éducatif et vers le secteur de l'insertion professionnelle**

Par ailleurs, la mention Encadrement Educatif est co-accréditée avec l'Ecole Nationale Supérieure de l'Enseignements Agricole (ENSFEA). Une option "découverte de l'enseignement agricole, porté par l'ENSFEA" permet une meilleure compréhension des spécificités de enseignement agricole (E.A) pour les étudiants souhaitant présenter le concours de l'E.A.

ORGANISATION HEBDOMADAIRE ET ANNUELLE STAGES

Rentrée universitaire	Examens 1er semestre	Epreuves écrites du concours CPE	Examens 2ème semestre	Epreuves orales concours CPE	Examens 2ème session M1
Début septembre	Début janvier	Mars	Mai	Juin	Juin

⇒ **Master 1 : 426h de formation**

- Cours 4 jours par semaine à l'Inspé
- 2 périodes de stage en établissement (SOPA) : 3 semaines à chaque période

⇒ **Master 2 : 374h de formation**

◆ **Etudiants alternants :**

- Cours 3 jours par semaine à l'Inspé
- 2 jours en établissement en stage en pratique accompagnée (SPA à hauteur d'1/3 temps hebdomadaire, équivalent à 12 semaines à temps plein) : une convention de stage est signée avec le Rectorat qui versera une gratification.

Le montant de la gratification pour un stage de 324 heures est de 1 250 euros bruts soit : 125 euros par mois pour un stage filé entre septembre et juin.

◆ **Etudiants alternants contractuels :**

- Cours 3 jours par semaine à l'Inspé
- 2 jours en établissement contrat de travail signé avec le Rectorat ,à hauteur d'1/3 temps hebdomadaire, équivalent à 12 semaines à temps plein. Le rectorat conduit le recrutement des contractuels alternants, en liaison avec l'Inspé . L'alternance s'effectue dans le cadre d'un contrat d'une durée d'un an, la rémunération nette mensuelle est d'environ 722 euros.

Inscription au concours CPE (Education Nationale)

Le concours est organisé en fin de M2 ; il est ouvert aux étudiants inscrits en deuxième année de master ainsi qu'à toute personne titulaire d'un master ou diplôme équivalent.

L'inscription au concours est indépendante de l'inscription en master et relève de la responsabilité de chaque candidat.

Tous les textes officiels relatifs aux concours de recrutement, les programmes des concours, les sujets et rapports de jury sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid99268/les-concours-recrutement-conseillers-principaux-education.html>

Pour le concours de l'enseignement agricole, consulter les sites

www.concours.agriculture.gouv.fr et <http://www.chlorofil.fr/emplois-concours-formation-et-carriere.html>

DES QUESTIONS SUR LA FORMATION?

Est-il possible de suivre la formation à distance ?

Non, la formation se déroule uniquement en présentiel.

La formation est-elle compatible avec un emploi d'AED ?

La participation à tous les cours est vivement recommandée. Pour certains, il est possible de concilier la formation et un poste d'AED (dans la limite d'un mi-temps). Cela ne conduit pas à un aménagement d'emploi du temps et chaque étudiant doit alors s'entendre avec d'autres étudiants pour rattraper les cours.

Y-a-t-il une obligation d'assiduité ?

En s'inscrivant en master, l'étudiant s'engage à suivre l'ensemble des cours, tous les enseignements contribuant à la fois à l'obtention du master, à la préparation au concours et à la professionnalisation.

Est-il possible d'avoir un rdv individualisé pour avoir plus d'informations sur le Master ?

Les Journées Portes ouvertes sont là pour permettre une découverte et un échange avec les formateurs et les étudiants du Master sur le site de formation. (Si vous résidez dans une autre académie ou que vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez néanmoins contacter les formateurs par mail.)

Je suis titulaire d'une licence en langue, commerce ou autre ; puis-je postuler au Master ?

Oui. Tous les titulaires d'une Bac+3, quel qu'il soit, peuvent candidater.

J'ai déjà un master, est-il possible de ne suivre que certaines UE ?

Non, l'ensemble des UE du master MEEF Encadrement Educatif parcours CPE contribue à la préparation du concours et à la professionnalisation.

Est-il possible de passer le concours en M1 ?

Le concours se passe désormais en fin de M2. Vous pourrez passer le concours en M1 uniquement si vous êtes déjà titulaire d'un Master 2.

Quelles sont les conditions d'admission dans votre université pour ce master ? De quoi mon dossier doit-il être composé ? Quelle est la date où faut-il soumettre notre dossier ?

La procédure de candidature à l'INSPE est gérée par la Scolarité centrale de l'INSPE (site Saint-Agne). Elle se compose de 3 phases : candidature, pré-inscription et inscription. Vous trouverez tous les détails de ces étapes sur le site Internet de l'INSPE :

<https://inspe.univ-toulouse.fr/accueil/scolarite/candidatures-et-inscriptions/candidature-en-master-meef>

Quelle est la date (approximative) des réponses concernant notre admission ?

La commission d'admission a lieu mi juin. Vous êtes ensuite avertis par mail du résultat.

LES CONTENUS DE LA FORMATION

1. Bloc « Stage et professionnalisation »

Dans le bloc d'UE « Accompagnement du stage et professionnalisation », il s'agit de travailler dans le sens d'un accompagnement des étudiants vers l'acquisition des compétences du praticien réflexif, acteur de son développement professionnel. Nous travaillerons donc au développement d'une pratique réflexive prenant appui sur les expériences de stage en établissement scolaire afin de permettre aux futurs conseillers principaux d'éducation de s'inscrire dans un développement professionnel continu.

Les objectifs visés seront consolidés de manière progressive au cours des deux années :

s'engager, poursuivre et finaliser la professionnalisation dans le cadre du master, dans un niveau de maîtrise requis à l'entrée dans le métier initial puis confirmer une posture de praticien réflexif développer la capacité à problématiser et à analyser les situations éducatives du cœur de métier, jusqu'à pouvoir assumer l'ensemble des dimensions de la pratique professionnelle.

Le tableau ci-après détaille le volume horaire des enseignements.

UE 710/810/910/1010 Accompagnement du stage et professionnalisation : devenir un praticien réflexif								
	S7		S8		S9		S10	
Contenus (matières/cours)	Heures	ECTS	Heures	ECTS	Heures	ECTS	Heures	ECTS
<i>Eléments de culture commune</i>	28		28					
Les CPE dans la gouvernance de l'EPL et dans le management de service					9		9	
Analyser une situation éducative	22		18					
Conception et conduite de projet					12			
Analyse de pratique/analyse d'activité					15		15	
Préparation et débriefing de stage	5		5					
Corps et voix					6		6	
Total par semestre	55	7	51	7	42	5	30	8
Total par année	M1		106	14	M2		72	13
Total maquette	Heures		178		ECTS		27	

Seront en particulier retravaillés, à hauteur de 56h sur l'ensemble du M1, les apports de la culture commune², notamment relatifs à la connaissance du cadre d'exercice, des principes et valeurs sur lequel il repose ainsi que les grandes politiques éducatives contemporaines. L'entrée sera double : comprendre avec justesse l'environnement scolaire contemporain, et mieux cerner les problématiques juvéniles et la diversité des usagers. On étudiera particulièrement les valeurs de la république et la laïcité, les grandes politiques éducatives structurant le parcours de formation des élèves (école inclusive, pédagogie et socle commun, éducations à), les notions d'égalité et d'inégalités, notamment par une attention portée aux luttes contre les discriminations et la violence scolaire. La compréhension du public à charge passera par une première approche de la psychologie de l'adolescent et des relations école-famille, dans une perspective éducative. Ces contenus doivent permettre de bien percevoir les lignes de force du système éducatif, en termes de cadrage, de postures et de prises en charge, pour mieux s'engager dans les périodes d'immersion professionnelle.

Une seconde partie des enseignements sera quant à elle fortement reliée à l'expérience et à l'observation professionnelles, et consiste à développer les capacités à problématiser et analyser les situations éducatives, pour progressivement tisser les liens entre les savoirs mobilisables et des propositions et modalités d'actions pertinentes et adéquates.

Ces deux axes constituent les premiers éléments d'une professionnalisation progressive et de réponse aux exigences intellectuelles des épreuves du concours, puis de l'exercice du métier.

La dynamique pédagogique consiste à amener les étudiants, par la préparation, le débriefing des périodes d'immersion, mais aussi différents exercices d'analyses, à mesurer la variété et la complexité du travail éducatif en milieu scolaire, selon la typologie des établissements scolaires, des publics pris en charge et des éléments d'une pratique professionnelle contextualisée. Les différentes compétences professionnelles sont abordées au travers d'une approche à chaque semestre plus exhaustive des champs d'activité du conseiller principal d'éducation. La posture réflexive sera travaillée dans les différentes dimensions réclamées par l'exercice professionnel, à partir des éléments de préparation, d'observation, et d'analyse critique. La distance critique, sur les périodes d'observation comme sur les périodes de pratique accompagnée ou en responsabilité, sera requise dans le sens du référentiel de formation, de façon à former à la capacité "à questionner les pratiques, individuellement et entre pairs".

En ce sens, la première année consiste en une propédeutique pour aborder de manière solide les conditions de stage de la seconde année en offrant un pendant théorique de la pratique en alternance, en accompagnant l'exercice du métier, et en exploitant les données du contexte d'exercice. Il s'agit dans ce cadre d'aborder tous les aspects juridiques, statutaires, fonctionnels et techniques des missions confiés au conseiller principal d'éducation, selon les modalités actuelles de l'exercice : pilotage de service, conseil technique à la communauté éducative, construction des relations éducatives, suivi et accompagnement des élèves, travail en équipe et partenariat. Il s'agit notamment d'accompagner les étudiants dans leur prise de fonction, puis dans la construction, et l'utilisation d'outils professionnels, depuis la prise en charge des situations éducatives jusqu'à la mise en œuvre des politiques éducatives au sein d'un EPLE. Les capacités à travailler en équipe, et dans des relations professionnelles affirmées seront également travaillées, en visant la plus grande autonomie professionnelle en fin de formation.

Une partie des enseignements portera également sur l'usage du corps et de la voix dans l'exercice professionnel, pour développer conjointement une capacité à incarner la fonction de CPE, une affirmation des compétences langagières et de communication, ainsi qu'un objectif de santé et de performance au travail.

L'accompagnement tutoral, à la fois sur le terrain d'exercice et en formation, sera un appui majeur et continu de l'ensemble de ce bloc enseignement.

2. Bloc « Initiation à la recherche et mémoire »

UE 720/820/920/1020 Culture commune et recherche devenir un praticien réflexif								
	S7		S8		S9		S10	
Contenus (matières/cours)	Heures	ECTS	Heures	ECTS	Heures	ECTS	Heures	ECTS
Initiation à la recherche	20		20		15		5	
Total par semestre	20	6	20	6	15	8	5	4
Total par année	M1		40	12	M2		20	12
Total maquette	Heures		60		ECTS		24	

Les enseignements dans le cadre de ce bloc contribuent à une initiation à la recherche devant permettre une lecture informée et critique des travaux scientifiques nécessaires à la future pratique professionnelle. Cet apprentissage de la démarche scientifique s'inscrit dans une pluralité d'approches disciplinaires, le parcours en proposant cinq possibles aux étudiant.e.s : droit, sciences de l'éducation, psychologie, sociologie et économie. Cet apprentissage progressif assurera l'élaboration d'un mémoire d'initiation à la recherche, débutant au semestre 7 et s'achevant par une soutenance au début du semestre 10.

Deux axes forts structurent les objectifs de ce bloc. Le premier est de donner aux étudiant.e.s les moyens d'accéder aux savoirs établis par des recherches à grande échelle sur l'efficacité des démarches d'enseignement et d'apprentissage et plus largement d'apprendre à évaluer la consistance scientifique des foisonnantes publications sur l'éducation. Le second est d'accompagner les étudiant.e.s dans l'établissement des interactions nécessaires entre la recherche "fondamentale" et l'exercice professionnel dans une démarche de recherche translationnelle. Ces deux objectifs permettront à la fois de rendre accessible les connaissances valides et d'augmenter leur utilisabilité et acceptabilité dans le champ professionnel. Ainsi, ce bloc participe pleinement à la formation de praticiens réflexifs capables d'analyser, d'infléchir leur action et d'enrichir la puissance et la pertinence de leur rôle de conseiller de la communauté éducative.

Les cinq approches disciplinaires proposées viseront des apports sur les thèmes spécifiques de formation du parcours encadrement éducatif : fonctionnement du système éducatif ; école inclusive et égalité des chances ; gouvernance de l'EPL, management de service ; apprentissages, pédagogie et relation éducative ; de l'élève au citoyen. Cela permettra ainsi de cibler des travaux d'initiation à la recherche vers des éléments de la culture commune des masters MEEF et en particulier la laïcité et les valeurs de la république qui peuvent devenir de forts supports à la formation des conseiller principaux d'éducation grâce à des sources valides de connaissances et une démarche translationnelle..

3. Bloc « Contexte propre et innovation »

UE 730/930/903								
Total par semestre	16	2	0	0	16	2		
Total par année	M1		16	2	M2		16	2
Total maquette	Heures		32		ECTS		4	

Les enseignements de ce bloc sont communs à l'ensemble de l'INSPE, et se déroulent en inter-parcours, voire en inter-mention. Une présentation des modules sera faite par les responsables d'UE au cours d'une réunion d'information en début d'année. En M1 et M2, les étudiants pourront choisir deux modules parmi les suivants :

- **Module CPE dans l'enseignement agricole** : dans le cadre de la co-accréditation de la mention Encadrement éducatif entre INSPE et ENSFEA, il s'agit d'un module de formation s'adressant aux étudiants souhaitant découvrir l'enseignement agricole pour présenter le concours CPE dans l'enseignement agricole. Des stages au sein d'établissements de l'Enseignement Agricole compléteront ce cursus.
- **Module La voix et ses techniques pour enseigner**
- **Module « Egalité des chances »**
- **Modules « Ecole de la transition »**

4. Bloc « Langues vivantes »

UE 804/904 Langues vivantes								
	S7		S8		S9		S10	
Contenus (matières/cours)	Heures	ECTS	Heures	ECTS	Heures	ECTS	Heures	ECTS
Total par semestre	0	0	24	2	24	2	0	
Total par année	M1		24	2	M2		24	2
Total maquette	Heures		48		ECTS		4	

Deux UE de langues vivantes, en S8 et S9 sont prévues dans la maquette, avec un choix parmi quatre langues : anglais, allemand, espagnol, italien.

5. Bloc « Système éducatif, histoire, structure et fonctionnement : les CPE acteurs de la communauté éducative et du service public d'éducation »

UE 750/850/950/1050 Système éducatif, histoire, structure et fonctionnement : les CPE acteurs de la communauté éducative et du service public d'éducation								
	S7		S8		S9		S10	
Contenus (matières/cours)	Heures	ECTS	Heures	ECTS	Heures	ECTS	Heures	ECTS
Eléments de culture commune					24		16	
Les problématiques éducatives au prisme des différentes disciplines	30							
L'apport des idées éducatives et pédagogiques dans l'évolution du système éducatif	3							
Le système éducatif et la vie scolaire au prisme du droit	16						14	
Méthodologie de l'épreuve de composition (E1)	20		20		15		12	
Total par semestre	69	6	20	5	39	6	42	6
Total par année	M1		89	11	M2		77	12
Total maquette	Heures		170		ECTS		23	

Dans ce domaine de formation, il s'agit de comprendre et de s'approprier le cadre de référence et les fondements éthiques du métier, dans une approche pluri-disciplinaire (« Les problématiques éducatives au prisme des différentes disciplines » =histoire de l'éducation, sociologie, philosophie, droit). Ces enseignements prennent appui sur les enseignements de culture commune, et les approfondissent en les spécifiant aux savoirs nécessaires à l'exercice du métier de CPE. La logique de progression de ces enseignements est celle d'une entrée systémique en M1, afin de comprendre le contexte institutionnel, ainsi que la diversité des contextes d'exercice, pour affiner le niveau "micro" de la classe, de l'élève, en M2, en prenant appui sur l'expérience de stage.

Ces savoirs académiques seront mobilisés dans la problématisation des situations éducatives, afin de construire un « savoir-agir pertinent », adapté à la mesure des enjeux sociaux. Ces savoirs contribueront en particulier à la préparation à l'épreuve de composition du concours de CPE, en articulation avec les contenus méthodologiques apportés.

Cette approche macro du système éducatif en M1 sera affinée par une approche micro au premier semestre du M2, notamment au travers des éléments de culture commune, pour accompagner la mise en situation professionnelle dans le cadre de l'alternance en établissement scolaire : seront travaillés ici des contenus relatifs à la conduite de la classe, aux processus d'apprentissage (mémoire, motivation, attention), afin d'identifier et d'instaurer les conditions propices aux apprentissages. Ces éléments revêtent une importance spécifique pour les CPE, chargés d'organiser le temps des élèves hors la classe et d'accompagner leurs apprentissages hors la classe, qu'il s'agisse de la salle d'étude ou de l'internat. Ces savoirs leur seront nécessaires pour animer le service de vie scolaire, au plan de la contribution du service de vie scolaire aux apprentissages des élèves. La question de l'accompagnement de l'élève dans le processus d'orientation sera également abordée au cours de ce premier semestre en établissement scolaire.

Au second semestre du M2, en prolongement des contenus relatifs au droit du système éducatif français, le droit de la vie scolaire sera abordé, afin de consolider la culture juridique des futurs CPE et leur permettre d'assumer leur rôle de conseiller de la communauté éducative. Ces enseignements approfondiront les éléments de culture commune en S10 relatifs aux droits et devoirs du fonctionnaire. En articulation avec l'expérience de stage en M2, ces enseignements visent l'acquisition d'un savoir pour étayer une pratique professionnelle inscrite dans le respect du cadre juridique, éthique et réglementaire, attentive au bien-être et de la réussite des élèves.

La coopération au sein de la communauté éducative, les partenariats seront travaillés au cours de ce dernier semestre, dans le cadre des éléments de culture commune. Cette thématique, au cœur de la pratique professionnelle des CPE sera abordée de manière précoce en M1, mais au cours de ce dernier semestre, cette question sera travaillée en inter parcours et en inter mention, à partir de situations professionnelles concrètes, dans une projection de ce que peut être un contexte professionnel en EPLE.

Enfin, il s'agira, tout au long des 4 UE constituant ce bloc, de développer de solides compétences de communication écrite, à la fois dans l'optique de la réussite des épreuves du concours, mais également dans une perspective professionnelle, afin de savoir communiquer de manière pertinente en milieu professionnel, avec l'ensemble des acteurs. La formation à la méthodologie de l'épreuve de composition prendra appui sur les savoirs travaillés dans les UE de ce bloc, en explicitant leur articulation, afin de contribuer, au-delà d'aspect méthodologique, à la construction d'une posture de praticien réflexif, sachant poser un regard critique sur son environnement de travail, pour être en mesure de contribuer, à sa mesure, aux objectifs et missions du système éducatif français.

6. Bloc « Politiques éducatives » : conseiller la communauté éducative et accompagner le parcours de formation des élèves

UE 760/860/960/1060 Politiques éducatives : conseiller la communauté éducative et accompagner le parcours de formation des élèves								
Contenus (matières/cours)	S7		S8		S9		S10	
	Heures	ECTS	Heures	ECTS	Heures	ECTS	Heures	ECTS
Politiques éducatives contemporaines	25		15		10			
Méthodologie de l'épreuve analyse d'une situation éducative (E2)	0		20		15		12	
Total par semestre	25	5	35	5	25	2	12	3
Total par année	M1		60	10	M2		37	5
Total maquette	Heures		97		ECTS		15	

Les UE 760/860/960/1060 sont consacrées d'une part aux politiques éducatives, d'autre part à l'approche méthodologique de l'analyse d'une situation éducative. L'ensemble des politiques éducatives sera travaillé au cours des trois premières UE tandis que la démarche d'analyse d'une situation professionnelle sera abordée à partir du second semestre.

Les étudiants devront plus particulièrement comprendre ici pourquoi le CPE est défini comme animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves et comment l'animation de la politique éducative doit être pensée au service de l'accompagnement des élèves. Les premières séances permettront aux étudiants de comprendre ce qu'est une politique éducative et seront pensées dans une articulation aux UE concernant le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public d'éducation où sont abordés l'histoire, la structure et le fonctionnement du système éducatif. Cette notion de politique éducative doit en effet permettre d'aborder la territorialisation des politiques publiques afin que les étudiants comprennent que les choses se pensent à différents niveaux et à différentes échelles : OCDE, Europe, collectivités territoriales, établissement. Cette approche permettra notamment de mieux comprendre les grands enjeux de l'éducation. C'est bien sur sa capacité à mobiliser ses connaissances pour traiter un sujet relatif aux grands enjeux de l'éducation, des évolutions et réformes du système éducatif que le CPE est recruté. Il s'agira ici de permettre que la mobilisation de ces connaissances puisse être mise au service de l'analyse des conséquences des évolutions et réformes du système éducatif sur le fonctionnement de l'établissement scolaire, sur le travail de l'équipe éducative et sur les rapports des élèves aux apprentissages. C'est pourquoi nous associons l'approche des politiques éducatives à la démarche d'analyse de situation. C'est bien, en effet, en réponse à l'analyse d'une situation éducative dans un contexte précis, que les étudiants auront à élaborer un projet sur lequel ils seront évalués au concours. Les étudiants devront articuler également ce qui sera vu ici avec les expériences de stage puisqu'ils pourront, le cas échéant, prendre appui sur ces expériences dans cette épreuve.

L'ensemble des politiques éducatives contemporaines du système éducatif français sera abordé, avec une lecture critique de leur évolution, afin de donner aux étudiants, futurs CPE, les savoirs nécessaires pour exercer leur rôle de conseiller de la communauté éducative et d'animateurs de la politique éducative de l'établissement. Parmi ces politiques éducatives, seront plus particulièrement abordées, les enjeux et procédures de l'orientation, l'égalité filles garçons, la question du handicap et des besoins éducatifs particuliers, la lutte contre le décrochage scolaire, la notion de difficulté scolaire, le socle commun (évaluation, compétences et personnalisation des parcours), la dimension internationale de la gouvernance des systèmes éducatifs (évaluation du système (PISA), impact des politiques internationales et européennes, notion de gouvernance), la politique d'éducation prioritaire, le principe d'égalité des chances et la lutte contre toutes les discriminations.

En abordant ces différentes thématiques, les enseignements de ce bloc prennent aussi bien sûr appui sur les enseignements de culture commune, en les approfondissant et en les spécifiant aux savoirs nécessaires à l'exercice du métier de CPE. On étudiera pour chacune des politiques les principes, origines, objectifs, procédures et impacts, en exerçant un regard critique sur leur mise en œuvre. Les étudiants pourront, enfin, articuler également ce qui sera vu ici avec ce qui leur sera apporté dans les UE concernant l'initiation à la recherche dans la mesure où sera mobilisé l'éclairage de travaux de recherche sur l'évolution des politiques françaises, afin d'étayer une pratique professionnelle adossée aux résultats de la recherche. En effet, il est attendu du CPE qu'il soit conscient des attentes institutionnelles liées à sa fonction, qu'il connaisse le fonctionnement du système éducatif, de l'école et de l'établissement scolaire, qu'il exerce la profession telle qu'elle est définie par les textes de référence, mais aussi qu'il se fonde sur des données objectives (résultats d'évaluation, enquêtes, statistiques) et sur l'état actuel de la recherche pour orienter son action et ajuster ses pratiques professionnelles. C'est ainsi qu'il pourra contribuer activement au bon fonctionnement de l'établissement en s'impliquant dans la définition et la mise en œuvre du projet commun avec les membres de la communauté éducative et les partenaires, en traduisant en actions les orientations qui lui sont données.

7. Bloc « Posture, identité et pratique professionnelles »

UE 770/870/970/1070 Posture, identité et pratique professionnelles								
	S7	S8		S9	S10			
Contenus (matières/cours)	Heures	ECTS	Heures	ECTS	Heures	ECTS	Heures	ECTS
Acquérir les compétences numériques pour former et éduquer			24					
Concevoir et mettre en œuvre sa pratique pro avec le numérique					24			
Le CPE dans la gouvernance de l'EPLE et dans le management de service (dont 10h au titre des 5 % contexte propre et innovation)	12		12					
Relation éducative	15		15		9		9	
Education et pédagogie- conception de formation			8		8			
Conception et conduite de projet			5					
Intégrer le numérique dans sa pratique professionnelle					6			
Méthodologie des épreuves orales du concours					34		34	
Total par semestre	27	4	64	5	81	5	43	9
Total par année	M1	91	9	M2	124	10		
Total maquette	Heures	215		ECTS	23			

Dans une première UE, il s'agira de permettre aux étudiant.e.s de comprendre le métier à partir des fonctions de conseiller de la communauté éducative, d'animateur du service de vie scolaire et d'accompagnateur du parcours de formation des élèves. Nous travaillerons plus particulièrement les conditions d'un suivi individuel et collectif des élèves de qualité en abordant notamment sur ce point l'accompagnement du parcours de l'élève et les problématiques adolescentes. Il s'agit ici de permettre aux étudiants de comprendre que la fonction à laquelle ils prétendent les engage dans un travail qui doit contribuer, pour les jeunes qu'ils vont accompagner, à la construction de savoirs, d'un esprit critique, d'opinions et, à terme d'une part de leur identité et de leur réussite dans la vie sociale et professionnelle.

Il nous faudra d'abord comprendre les origines, l'histoire et les dernières évolutions attachées au métier de conseiller principal d'éducation. Ce faisant nous verrons les origines et l'évolution du concept de vie scolaire. Il s'agira donc aussi de s'attacher à comprendre la pluralité des récits sur l'école pour mieux saisir ce qu'il en est de l'histoire de la division du travail éducatif. On verra comment cette histoire détermine la professionnalisation des conseillers principaux d'éducation.

Nous travaillerons plus particulièrement, concernant l'accompagnement, la notion de relation éducative. Il s'agira de comprendre dans quels termes se pose la problématique de la construction de la relation éducative en montrant qu'elle ne se construit pas en dehors d'un contexte sociologique, historique et politique. L'étudiant doit comprendre que la prise en compte du contexte sociétal et éducatif dans lequel il exercera ses fonctions lui permettra d'être attentif à chacun en contribuant à former de futurs citoyens ; il devra également comprendre que c'est par sa posture qu'il favorisera le développement de la confiance en soi et en l'école, la formation de l'esprit critique, la construction progressive de l'autonomie, l'exercice de la créativité et de la responsabilité, la communication et la coopération en incarnant, en transmettant et en faisant partager les principes et les valeurs de la République. Il s'agira donc de croiser un certain nombre de regards disciplinaires qui concourent à construire la culture professionnelle du conseiller principal d'éducation. Les étudiants devront articuler ce qui sera vu ici avec des éléments de l'UE 750 concernant, d'une part, les problématiques éducatives abordées à partir du prisme de ces différentes disciplines universitaires (psychologie, sciences de l'éducation, sociologie, philosophie), et d'autre part, l'apport des idées éducatives et pédagogiques dans l'évolution du système éducatif.

Dans une seconde UE, repartant du triptyque, accompagner, piloter, conseiller, et dans la poursuite de l'UE 770, nous travaillerons ici encore sur l'évolution des missions du CPE à partir des enjeux pédagogiques et éducatifs de la vie scolaire en nous attachant à comprendre ce qu'implique son statut de conseiller technique auprès du chef d'établissement concernant des problématiques éducatives comme l'absentéisme, le décrochage ou les procédures disciplinaires. Nous poursuivrons par ailleurs le travail entamé sur la relation éducative en nous attachant à comprendre comment le contexte dans lequel elle se construit est aussi celui qui détermine l'organisation d'un lien social dont nous verrons qu'il connaît une mutation impactant le sens de l'éducation. Nous verrons ainsi comment l'histoire, l'histoire des idées, l'histoire des institutions peuvent et doivent être lues ensemble. Cela permettra aux étudiants d'entrer dans les questions, les notions et les concepts qui contribueront à construire leur identité professionnelle : l'autorité, la violence, la fonction des normes dans l'éducation, l'adolescence, la famille, les valeurs de l'école.

Nous travaillerons plus particulièrement la conception et la mise en œuvre d'un projet éducatif.

Ce bloc UE abordera également l'une des évolutions contemporaines du métier de CPE, relative au renforcement de la dimension pédagogique du métier. Aussi, dans ce bloc UE, seront également travaillés des contenus de formation relatifs à l'ingénierie didactique, à l'animation de séances pédagogiques, afin que les futur.e.s CPE soient en mesure d'assumer ce volet éducatif de leur mission. Le numérique, au service des apprentissages, sera un appui dans l'apprentissage de la conception et de la mise en œuvre de séances pédagogiques, à destination des élèves ou des AED (formation des AED par exemple), dans la perspective du cadre de référence des compétences numériques défini par le ministère ([CRCN](#)).

Le numérique constitue ainsi un des éléments contributif à cette UE. L'étudiant sera amené à concevoir des situations d'apprentissage avec les élèves, utilisant le numérique. Il s'agira donc de repérer les situations dans lesquelles l'utilisation du numérique constitue une réelle plus-value pédagogique, de maîtriser les démarches de recherche documentaire, de préparer des ressources adaptées et d'envisager le prolongement à distance de la formation.

Dans le prolongement des deux premiers semestres, nous continuons ensuite à construire les bases d'une posture et d'une pratique professionnelles en proposant notamment, en lien avec les épreuves orales du concours, des séances qui visent à développer la capacité des étudiants à agir en professionnels d'une institution, notamment pour ce qui concerne les compétences relationnelles et sociales. L'étudiant devra comprendre ici qu'un personnel d'éducation au XXIème siècle est un professionnel dont la qualité et l'efficacité reposent sur l'association de compétences professionnelles et de qualités personnelles, à partir desquelles il peut et il doit s'inscrire dans la perspective d'un travail au sein de la communauté éducative. Il s'agira d'amener les étudiants à mobiliser des connaissances institutionnelles, juridiques et scientifiques ainsi que des éléments issus de la recherche, à des fins professionnelles, notamment pour conseiller le chef d'établissement et la communauté éducative dans la mise en œuvre d'une politique éducative. Nous travaillerons ainsi particulièrement les techniques de communication orale. Les étudiants apprendront ici que le CPE doit faire preuve de compétences relationnelles marquées et adaptées à sa posture professionnelle. Nous nous attacherons à développer les compétences qui permettent d'analyser et de dépasser les réactions spontanées, d'adopter la juste distance avec les élèves tout en démontrant une attitude d'écoute et d'empathie, de gérer les conflits, de communiquer sereinement de manière respectueuse et de s'adapter à des situations imprévisibles et complexes en construisant les réponses adéquates. Nous prolongerons dans le même temps le travail entamé aux semestres précédents sur la relation éducative en abordant des gestes professionnels en lien avec le métier comme ceux qui doivent être mis en œuvre dans l'accompagnement des élèves dans les différents parcours éducatifs, la relation aux familles ou la prévention du décrochage.

Le numérique sera encore ici un des éléments contributifs. Au sortir de sa formation universitaire, l'étudiant doit avoir acquis les compétences d'usage et de maîtrise raisonnée des techniques de l'information et de la communication dans sa pratique professionnelle, telles que définies dans le cadre de référence des compétences numériques ([CRCN](#)). Ces compétences devront notamment permettre au futur CPE de maîtriser des outils et démarches de communication en contexte professionnel. Nous l'aborderons ici en lien avec le travail de pilotage de service. Il s'agira d'acquérir une maîtrise des outils de communication et de management d'un service vie scolaire pour construire des outils de pilotage de la vie scolaire et plus largement de l'EPL.

Sur le dernier semestre, l'essentiel de l'UE est articulé à la préparation des épreuves orales du concours dans lesquelles doivent être évaluées les compétences à se positionner comme conseiller de la communauté éducative, la capacité à mobiliser ses connaissances, à analyser des documents de nature réglementaire, institutionnelle ou universitaire en considérant leur contribution à l'analyse de situations professionnelles. Cette UE contribuera ainsi à valoriser les expériences de stage. Nous approfondirons des aspects méthodologiques et des techniques d'expressions professionnelles afin de développer des aptitudes à mobiliser les savoirs académiques dans un contexte professionnel et à maîtriser les techniques de construction, d'argumentation, et d'organisation du propos. Nous travaillerons encore ici les techniques de communication orale, les éléments de la communication non verbale, plus particulièrement les aspects singuliers de l'usage du corps et de la voix, ainsi que la capacité des étudiants à agir en professionnels d'une institution, notamment pour ce qui concerne les compétences relationnelles et sociales.

Dans la continuité des trois UE précédentes concernant les posture, identité et pratique professionnelles, nous poursuivrons l'investigation du champ de la relation éducative en proposant aux étudiants des modules de formation concernant les gestes professionnels pouvant être mis en œuvre dans les champs de la médiation, de la gestion de conflits, de la communication non violente ou plus largement dans les entretiens. Cela nous permettra de développer un peu plus les compétences qui permettent d'analyser et de dépasser les réactions spontanées en s'appropriant les bases d'un échange fructueux, en s'exprimant avec un langage adapté, en apprenant comment installer une relation de confiance grâce à une posture fondée le sens de l'écoute et du respect, en se familiarisant avec la vigilance permettant d'anticiper les situations potentiellement conflictuelles.

CULTURE COMMUNE DANS LES UE DU PARCOURS

1. Intégration des éléments de culture commune dans les UE du parcours

Les éléments de culture commune (cf présentation détaillée infra) sont intégrés :

- en M1 aux UE 710 et 810 « Accompagnement du stage et professionnalisation », pour faire le lien avec l'expérience de stage.
- en M2 aux UE 950 et 1050 Système éducatif, structure et fonctionnement afin de les articuler avec les savoirs théoriques nécessaires à la réussite au concours et à l'exercice du métier.

L'intégration des éléments de culture commune permet ainsi de penser ces enseignements en lien étroit avec les contenus de formation abordés dans ces UE, afin de construire une cohérence pédagogique du point de vue de l'étudiant. Du fait des missions spécifiques des CPE, les thématiques de la culture commune constituent le socle des savoirs théoriques et professionnels exigés des candidats ; aussi les thématiques abordées dans le programme de la culture commune sont ensuite largement repris et approfondies dans les différentes UE de la maquette, dans une perspective de professionnalisation, en lien étroit avec les situations réelles rencontrées au sein des établissements scolaires.

Ces volumes horaires s'ajoutent aux volumes horaires relatifs à la culture commune, qui s'adresse à tous les étudiants de l'INSPE.

2. Présentation des enseignements de culture commune à tous les parcours

Note de présentation émanant des chargées de missions Culture Commune

Les référentiels de formation mettent en avant la nécessité de former l'ensemble des enseignants du premier et second degré et des conseillers principaux d'éducation à la construction de compétences professionnelles communes (cf ref de compétences). Cette culture commune trouvera son ancrage dans l'articulation entre recherche et praxéologie. Les contenus de formation permettront d'appréhender la professionnalisation dans une visée systémique allant du macro (connaissances du système éducatif et enjeux de l'école inclusive, droits et devoir des fonctionnaires, sociologie de la mixité et des discriminations...) au micro (psychologie des apprentissages, développement de l'enfant et de l'élève...).

Ces éléments de culture commune ont pour ambition la construction de compétences communes, d'une posture professionnelle éthique et déontologique et d'une pratique réflexive. Les éléments de culture commune ne seront pas pensés comme des contenus séparés du reste de la formation mais seront articulés avec les expériences professionnelles de terrain lors des stages et avec les contenus apportés en didactique des disciplines. Cette mise en œuvre de l'enseignement de culture commune s'appuiera sur un aller-retour entre des contenus théoriques et la réalité du terrain permettant de donner une forte cohérence à la formation. Afin de développer une collaboration effective entre les enseignants du premier et du second degré et les conseillers principaux d'éducation, des regroupements inter parcours et inter mention permettront un travail d'échange et de réflexion sur des situations professionnelles qui nécessitent des connaissances et des compétences précises et variées pour être résolues. L'acquisition des compétences de culture commune sera pensée selon une progression spiralaire qui permettra d'approfondir en M2 les thématiques abordées en M1 (cf tableau détaillé des contenus et de la progression).

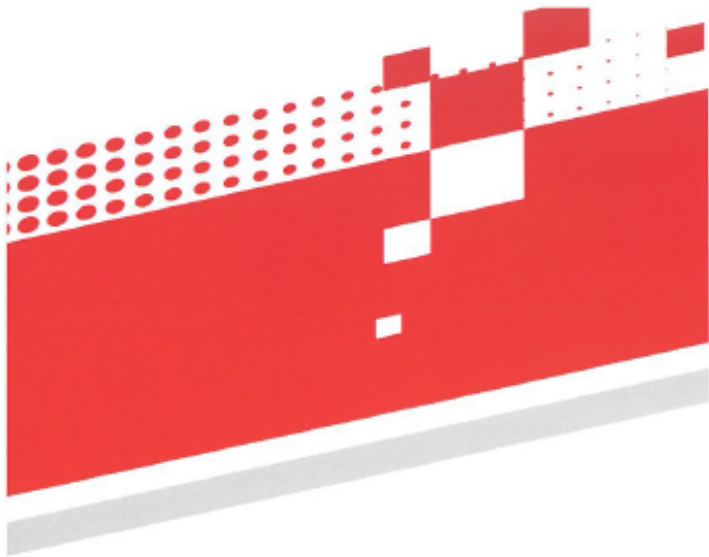
La culture commune s'inscrit dans des UE composites et en lien avec la formation à et par la professionnalisation. Ces UE, sur l'ensemble des maquettes, articuleront des contenus propres à la culture commune, des contenus relatifs aux stratégies d'enseignement- apprentissage et des expériences en milieu professionnel. De plus ces éléments de formation seront rediscutés et réanalysés dans les enseignements disciplinaires propres à chaque parcours et en fonction des contextes d'enseignement des premier et second degrés.

La co-construction des enseignements de culture commune en équipe plurielle (enseignants-chercheurs, PRAG, PRCE, PREC) permettra une approche plus intégrée de la formation des enseignants et conseillers principaux d'éducation.

Les enseignements de culture commune permettront de répondre aux attentes institutionnelles liées à la fonction et de s'adapter aux différents contextes et publics.

Les enseignements relatifs :

- **aux valeurs de République et la Laïcité** seront conçus et cordonnés par des chercheurs (dont des enseignants chercheurs spécialisés en droit) et formateurs reconnus comme experts tant au niveau académique que national. Ils sont dotés de 12 heures spécifiques.*
- **à l'école inclusive** seront portés par des chercheurs et des enseignants spécialisés. Ils sont dotés de 12h spécifiques.*
- **à l'égalité filles-garçons** sont dotés de 9h et seront abordés dans différentes thématiques telles que les inégalités solaires, l'orientation, l'évaluation...*



Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Toulouse Occitanie-Pyrénées (INSPE)

◆ Site Saint-Agne
Siège académique
56, avenue de l'URSS - BP 46006
31078 Toulouse cedex 4
Tél. +33(0)5 62 25 20 00

Autres sites toulousains

◆ Site Croix de Pierre
181 avenue de Muret
BP63215
31027 Toulouse cedex 3

◆ Site de Rangueil
118 route de Narbonne
31078 Toulouse cedex 4

